



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statuts

Question écrite n° 62809

Texte de la question

M Jean-François Mancel appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux collectivités locales sur le souhait du syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales de voir accorder aux titulaires d'emploi fonctionnel une échelle fonctionnelle correspondant aux emplois de direction générale qu'ils exercent, ainsi qu'aux contraintes, sujétions et responsabilités confirmées par la délégation de signature. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à cette requête.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'intérieur a entamé une réflexion, dans le cadre de la commission de suivi des accords du 9 février 1990, concernant les conséquences de la revalorisation du premier niveau de la catégorie A sur les emplois fonctionnels existants et notamment sur les grilles indiciaires de ces emplois. Si l'objectif est de renforcer la reconnaissance des responsabilités particulières attachées aux emplois fonctionnels tout en tenant compte de la variété des grades donnant accès au même emploi, il est encore trop tôt pour préjuger des orientations qui seront retenues.

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62809

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4769